

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 321

présenté par

M. Brosse

ARTICLE 21

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à toute action »

les mots :

« d'actions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.